DE

L'INSTRUCTION PUBLISHE ET DES BEAUX-ARTS:

BEAUX ANTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES

DES MONOMENTS HISTORIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927; La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

maison sise 25 Grand'Rue, à Sarre-Union (Bas-Rhin)

L'Oriel de la façade sur rue de la

appartenant à M. Frédéric Wagner inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. ART. 2. Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Sarre-Union et au propriétaire. qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. Paris, le 21 PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE : Le Mirecteur Général des Beaux-Olrts

22-484-J. 4244-29. [10713]